

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS ASSEMBLEE PLENIERE DU SEHV DU 24 MARS 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 24 mars, à 9h30, les délégués du Syndicat, Energies Haute-Vienne, régulièrement convoqués, réunis en session ordinaire de l'Assemblée, dans l'Espace Vienne et Taurion située sur la commune de Saint-Priest-Taurion, sous la présidence de Monsieur Georges DARGENTOLLE, Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne.

**Date de convocation : le jeudi 17 mars 2022.**

**Présents :** Xavier ABBADIE, Pascal BARAUD, Christophe BARBE, Philippe BARRY, Max BASCANS, Dominique BAUDEMONT, Patrice CHAUVET, Christian CHIROL, Edouard COQUILLAUD, Georges DARGENTOLLE, Didier DELAVERGNAS, André DUBOIS, Jean-Jacques DUPRAT, Joël GARESTIER, Sylvie GERMOND, Jean-Pierre GRANET, Jean-Claude GUILLON, Jean-Philippe GUYOT, Philippe HENRY, Bernard LAGRANDE, Jean-Luc LE GOFF, Jean-Paul LONGEQUEUE, Patrick MALET, Lydie MANUS, Claude MARTIN, Guy NOEL, Jean-Louis NOUHAUD, Bernard PEIGNER, Emmanuel PINEDA, Jacques PLEINEVERT, Fabrice RECORD, Jean-Claude SAINTONGE, Bernard THALAMY, Jean-Marie VILLACHON.

**Excusés (sans pouvoir) :** Anne-Marie ALMOSTER-RODRIGUES, Alain AUZEMERY, Éric BERGERON, Christophe BREUIL, Jean-Christophe BRIARD, Didier BROUSSE, Claude BRUNAUD, Gérard CHADELAUD, Michel CHADELAUD, Jean-Pierre CHALARD, Romain CHARBONNIER, Jean-Louis COUNORD, Roland DAVID, Roger DESROCHE, Jean-Bernard DOGNON, Jacques DUFOURD, Laurent FALCON, Gilbert FAUPIN, Emilie GILLET, Fabien HUSSON, Alain JOUANNY, Patrick LAMBERT, Armand LAPLAUD, Alain LAURENT, Jean-Marc LEGAY, Jean-Paul LETANG, Dominique MARQUET, André MAURY, Michel MOURET, Jean-François POMMIER, Jocelyne PORTOLAN, Philippe SIMON, Francis THOMASSON.

**Pouvoirs :** Guillaume GUERIN ayant donné pouvoir à Bernard THALAMY, Marlène LALOGÉ ayant donné pouvoir à Jean-Louis NOUHAUD, François POIRSON ayant donné pouvoir à Patrice CHAUVET, Gilles TOULZA ayant donné pouvoir à Joël GARESTIER.

Nombre de membres en  
exercice : 66

Présents : 34  
Pouvoirs : 4  
Votants : 38

Représentant

Secteur Centre : 7

Secteur Est : 4

Secteur Nord : 3

Secteur Ouest : 7

Secteur Sud : 7

Secteur Sud Est : 4

C. Départemental : 4

Limoges Métropole : 2

DELIBERATION  
COM2022-04

Objet :

**COMMUNICATION  
APPEL A PROJETS MERISIER :  
BATIMENTS LAUREATS DE  
L'APPEL A CANDIDATURE.**

### COMMUNICATION 2022-04

#### APPEL A PROJETS MERISIER : BATIMENTS LAUREATS DE L'APPEL A CANDIDATURE.

**Monsieur Philippe HENRY, Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne expose :**

**Vu** la délibération n° 2021-35 en date du 24 juin 2021 autorisant le Président du SEHV à l'engager dans un projet de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) MERISIER ;

**Vu** la délibération 2021-59 du 14 octobre 2021 par laquelle le Comité Syndical a fixé les modalités financières de l'AMI MERISIER.

**Considérant** que l'appel à projet MERISIER vise l'accompagnement de 60 écoles, qui bénéficieront :

- **D'un audit énergétique** porté et financé par le SEHV subventionnés à hauteur de 50% HT par le programme ACTEE2 et par le Conseil Départemental dont le principe et le montant sont en cours d'instruction, **sans reste à charge pour les communes qui réaliseront les travaux sous 5 ans** ;
- **D'un programme spécifique de sensibilisation du public scolaire**, basée sur la mise à disposition des informations de consommation d'énergie de l'établissement grâce à une interface pédagogique.

**Nombre de membres en  
exercice : 66**

**DELIBERATION  
COM2022-04**

**Objet :**

**COMMUNICATION**

**APPEL A PROJETS  
MERISIER : BATIMENTS  
LAUREATS DE L'APPEL A  
CANDIDATURE.**

**Considérant** que les collectivités ont été sollicitées par le SEHV pour présenter leur candidature à ce programme jusqu'au 24 janvier 2022 ;

**Considérant** que, conformément à la délibération n° 2021-59 susvisée, ces candidatures ont été limitées par la Commission Transition Energétique et Climat du SEHV :

- *Aux bâtiments scolaires primaires (pouvant comprendre autres usages dans les mêmes bâtiments) des communes adhérentes à ESP87, ou y adhérant avant la date de la sélection finale des bâtiments ;*
- *En excluant les bâtiments ayant déjà fait objet d'un diagnostic lors du programme CEDRE, ou pour lesquels des travaux de rénovation globale ne semble pas pertinents.*

**Vu** que la Commission Transition Energétique et Climat a statué sur les candidatures lors de sa réunion du 10 février 2022 et a arrêté la liste des candidatures retenues (Collectivités et bâtiments retenus) sur la base de tous les bâtiments déclarés éligibles et de lancer la réalisation des audits et la mise en œuvre du programme de sensibilisation sur les collectivités lauréates comme suit :

<b>COLLECTIVITES</b>	<b>BATIMENTS</b>
<b>AIXE SUR VIENNE</b>	Ecole Maternelle
<b>BERSAC SUR RIVALIER</b>	Ecole des garçons
<b>BESSINES SUR GARTEMPE</b>	Ecole primaire Jacques Prévert
<b>CHALUS</b>	Ecole primaire
<b>CHAMPNETERY</b>	Ecole élémentaire
<b>LE CHATENET EN DOGNON</b>	Ecole communale
<b>CIEUX</b>	Ecole
<b>COUZEIX</b>	Ecole maternelle Jean Moulin
<b>DOURNAZAC</b>	Ecole Jean Meynard
<b>FEYTIAT</b>	Ecole primaire
<b>GLANDON</b>	Ecole communale
<b>LADIGNAC LE LONG</b>	Ecole primaire
<b>LINARDS</b>	Ecole primaire
<b>LUSSAC LES EGLISES</b>	Ecole primaire
<b>MAGNAC LAVAL</b>	Ecole élémentaire
	Ecole maternelle
<b>NEDDE</b>	Ecole

**Nombre de membres en  
exercice : 66**

**DELIBERATION  
COM2022-04  
Objet :**

**COMMUNICATION**

**APPEL A PROJETS  
MERISIER : BATIMENTS  
LAUREATS DE L'APPEL A  
CANDIDATURE.**

<b>LE PALAIS SUR VIENNE</b>	Groupe scolaire Aristide Briand
	Groupe scolaire Jean Giraudoux
	Ecole Primaire Jules Ferry
	Ecole Maternelle Jules Ferry
<b>LA PORCHERIE</b>	Ecole
<b>RANCON</b>	Ecole
<b>RILHAC RANCON</b>	Ecole Nelson Mandela
<b>SAINT DENIS DES MURS</b>	Ecole
<b>SAINT JUST LE MARTEL</b>	Ecole maternelle
<b>SAINT LAURENT LES EGLISES</b>	Ecole
<b>SAINT LAURENT SUR GORRE</b>	Ecole Maternelle
<b>SAINT LEONARD DE NOBLAT</b>	Ecole Pressemane
	Ecole Gay Lussac
<b>SAINT MARTIN DE JUSSAC</b>	Ecole communale
<b>SAINT PRIEST LIGOURE</b>	Ecole
<b>VAULRY</b>	Mairie Ecole
	Ecole 3 classes
<b>VERNEUIL SUR VIENNE</b>	Ecole primaire Thomas Pesquet

*La liste retenue fait état de 29 collectivités et 35 bâtiments.*

La Commission Transition Energétique et Climat envisage de réaliser un nouvel appel à candidature, ouvert aux bâtiments scolaires (prioritaires) et à d'autres autres bâtiments (dans la limite de 30% des surface du programme global) en septembre 2022.

**Monsieur le Vice-Président du Syndicat, Energies Haute-Vienne invite les membres du Comité syndical à prendre connaissance de la liste ci-dessus des bâtiments lauréats à l'appel à projets MERISIER.**

**Le Comité syndical prend acte de cette communication.**

*Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.*

*Pour copie conforme  
Le 24 mars 2022,*

Publié le :

3/3

**Le Président du Syndicat,  
Energies Haute-Vienne,  
Monsieur  
Georges DARGENTOLLE**